

Règlement du concours photos

Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre de la 4ème édition du Festival Close up, sur la Ville, l'Architecture et le Paysage au cinéma qui se déroulera du 5 au 12 novembre 2024, le Festival propose un concours photos sur le thème :

"Corps en Ville : Paris et Grand Paris"

Article 2 : Conditions de participation.

Le concours photo est ouvert à tous (grand public) et concerne les photographes amateurs de tout âge (adultes). Chaque participant doit soumettre 3 photographies respectant le thème "Corps en Ville : Paris et Grand Paris".

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours et l'autorisation de publication de photos. Le fait de le signer et de remettre trois photos, obligent le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales et non retouchées. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photos peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 2). Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et son accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.
- Chaque photographe est invité à donner un titre et une description de son cliché (maximum 100 mots).

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne. Les organisateurs assureront la présentation et l'accrochage des images respectant le thème.

Toute violation des règles, soumission tardive ou photo inappropriée (violence, discrimination, etc.) entraînera une disqualification immédiate.

Article 3 : Les conditions techniques du cliché.

Objectif du Concours :

Le concours photographique "Corps en Ville : Paris et Grand Paris" s'inscrit dans le cadre du Festival Close Up et propose d'explorer la relation entre le corps humain

et l'espace urbain et architectural. Les participants sont invités à capturer cette relation à travers des perspectives variées et créatives, qu'il s'agisse de foules en mouvement, de silhouettes solitaires se fondant dans le paysage urbain, ou de corps en interaction avec l'architecture. Ce concours offre une occasion unique de refléter la réalité quotidienne des habitants tout en révélant la poésie et l'émotion des corps dans la ville.

Critères techniques :

- Les photos doivent impérativement être prises à Paris ou dans le Grand Paris et refléter le thème du concours, à savoir l'interaction entre le corps humain et l'environnement urbain.
- Aucune utilisation de filtres n'est autorisée, mais des retouches légères (ajustement de la lumière, contraste, recadrage) sont permises. Les montages sont interdits.
- Les photos doivent être soumises en format JPEG, avec une résolution minimale de 300 dpi et une taille de 3000x4000 pixels.
- Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc.
- Les photographies doivent avoir été prises entre octobre 2023 et novembre 2024.
- Chaque participant doit remplir et signer un bulletin de participation ainsi que l'autorisation de publication de photos. En participant, chaque candidat accepte de se conformer au règlement du concours.

Les photos soumises seront sélectionnées par un jury pour être exposées sur le site web et les réseaux sociaux du Festival Close Up, ainsi que lors de la cérémonie de clôture du festival. Les photos lauréates seront présentées lors de la cérémonie de clôture du festival le 12 novembre 2024 à 20h, à la Salle Dulac Escurial, où se déroulera également la remise des prix aux gagnants.

Article 4 : Les Critères de sélection et Jury

Critères de sélection :

Les photographies seront évaluées par le jury selon les critères suivants :

- Originalité : Chaque photo doit apporter un regard unique et novateur sur la relation entre le corps et l'espace urbain à Paris et dans le Grand Paris.
- Qualité artistique : La composition, l'utilisation de la lumière et la maîtrise technique doivent démontrer une grande créativité.
- Pertinence au thème : Les clichés doivent établir un lien clair avec le thème "Corps en Ville : Paris et Grand Paris".
- Impact visuel et émotionnel : Les photos seront jugées sur leur capacité à susciter des émotions et à marquer le spectateur.

Jury :

Le jury qui sélectionne les photos gagnantes sera composé des membres suivants

: Eric Facon, photographe professionnel, Aldo Bearzatto, codirecteur du Festival Close Up, Hervé Bougon, codirecteur du Festival Close Up.

Article 5 : Récompenses

Le concours offre des récompenses attrayantes aux trois meilleures photographies sélectionnées par le jury. En plus d'une reconnaissance artistique et d'une exposition médiatique importante lors du festival, les lauréats recevront des bons d'achat :

- 1er Prix :
 - Bon d'achat FNAC de 500€.
 - Exposition exclusive de la photo gagnante durant le festival, notamment sur le site web du festival, ses réseaux sociaux, ainsi que lors de la cérémonie de clôture du Festival Close Up.
- 2ème Prix :
 - Bon d'achat de 300€.
 - Exposition de la photo lors du festival, avec présentation sur le site web et les réseaux sociaux du festival, ainsi que lors de la cérémonie de clôture du Festival Close Up.
- 3ème Prix :
 - Bon d'achat de 100€.
 - Exposition de la photo lors du festival, avec une mise en avant sur le site web et les réseaux sociaux, ainsi que lors de la cérémonie de clôture du Festival Close Up.

Les photographies gagnantes bénéficieront d'une visibilité significative lors du festival et dans ses différents supports de communication. Elles seront également exposées lors de la cérémonie de clôture qui se tiendra le 12 novembre 2024, offrant ainsi une reconnaissance publique des talents artistiques des participants.

Article 6 : Utilisation des photographies.

Les participants conservent les droits d'auteur de leurs œuvres. En participant, ils accordent au festival un droit d'utilisation non exclusif pour promouvoir le concours, exposer les œuvres et les diffuser sur les réseaux sociaux et supports de communication, le site web du festival Close-Up avec mention du crédit.

Article 7 : Calendrier.

Le concours photo débutera officiellement le 7 octobre 2024. Les participants auront jusqu'au 1er novembre 2024 pour soumettre leurs photos. Les candidatures doivent être envoyées par e-mail à l'adresse suivante : contact@festivalcloseup.com, en indiquant dans l'objet du message : Concours Photo.

Les finalistes seront annoncés le 4 novembre 2024. Les photos lauréates seront exposées le 12 novembre 2024 sur le site web et les réseaux sociaux du Festival Close Up. Une présentation aura également lieu lors de l'événement de clôture du festival.

Article 8 : Informatique et liberté.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participants par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Article 9: Litiges et différends

La participation au jeu implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu objet du litige.

BULLETIN DE PARTICIPATION (Annexe 1)

Concours photos - Festival Close Up 2024 "Corps en Ville : Paris et Grand Paris"

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

- Déclare participer au concours photos 2024 organisé par Festival Close Up sur le thème "Corps en Ville : Paris et Grand Paris".
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un commentaire sur votre photo, notamment le lieu et la date de prise de vue :

A

Le

Signature + mention "Bon pour accord"

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS (Annexe 2)

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné(e)accepte par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (exposition, presse, sites du Festival Close Up...), sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

A.....,

le.....

Signature + mention "Lu et approuvé".